

ARRETE N° A020-2022

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2020-018TVX en date du 19 juin 2020 : « Réhabilitation des réseaux et branchements d'assainissement rue Rapp », notifié à l'entreprise PRESTINI TP – 19 quai de Phalsbourg à Lunéville ;

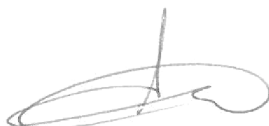
Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 12/01/2021 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est accordée la mainlevée de cautionnement de 2 399,88 € (DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS ET QUATRE HUIT CENTIMES) versée le 27/11/2020 de la banque CIC.

ARTICLE 2 : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 20 septembre 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.09.21 17:28:44 +0200
Ref:20220921_171203_1-1-O
Signature numérique
le Président